

DÉFENSE DES REVENDICATIONS DES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

Le nouveau montant indemnitaire a été présenté au CTM (Comité Technique Ministériel) du 9 février 2021. Pour la FNEC FP-FO, et le SNFOLC, le compte n'y est toujours pas.

Le ministre prévoit d'augmenter le montant de l'ISP de 767,10 € à 1 000 € bruts annuels à compter du 1^{er} mars 2021. Soit une augmentation sur l'année de 233 €, mais ramenons-la à la vérité de la fiche de paye, c'est 23,29 € en plus par mois sur 10 mois ou 19,40 € sur 12 mois pour tous les professeurs documentalistes. Les professeurs documentalistes sont des certifiés à part entière. Ils vont percevoir 1 000 € en lieu et place de l'ISOE de 1 213,56 € bruts annuels des professeurs certifiés des autres disciplines.

Les 1 000 € vaudraient solde de tout compte et que nous acceptions un geste du ministre « important », en raison des contraintes financières... alors qu'il rend pour la deuxième année consécutive 212 millions et que des milliards sont versés au patronat.

Le ministère peut bien nous objecter que ce ne sont pas les mêmes lignes budgétaires. Mais nous connaissons la ca-

**COLÈRE DES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES
CONTRE LES RÉSULTATS DU "GRENELLE"**



pacité de la représentation nationale à modifier tout cela, ainsi que le principe de fongibilité.

Pour la FNEC FP-FO, les professeurs documentalistes sont des professeurs certifiés par leur statut, ils participent comme les autres professeurs au suivi et à l'orientation des élèves, et ils ont de plus des compétences spécifiques en lien avec le numérique.

Pour la FNEC FP-FO et le SNFOLC, il faut l'alignement de l'ISP des professeurs documentalistes sur l'ISOE, et que les professeurs documentalistes bénéficient de la prime de 150 € net d'équipement informatique comme les autres professeurs. Il n'y a pas un sous-statut des professeurs documentalistes.

C'est pourquoi la FNEC FP-FO et le SNFOLC demandent aussi que les heures de « *devoirs faits* » assurées par les professeurs documentalistes soient rémunérées au même niveau que les HSE des autres professeurs, c'est-à-dire 39,69 € pour un certifié classe normale au lieu de 30 €.

Dans l'état actuel du projet, il manque à chaque professeur documentaliste pour l'alignement sur les certifiés, 483 € (ISOE et prime informatique) sans tenir compte de devoirs faits et des autres revendications.

Cela ne fait qu'un peu plus de 4 millions d'euros pour les professeurs documentalistes sur les millions rendues, et les milliards donnés alors que le point d'indice a perdu plus de 20 % en 20 ans et donc pour un certifié au 11^{ème} échelon, une perte de pouvoir d'achat de plus de 666 € par mois.

C'est pourquoi FO demande au ministre de poursuivre les négociations syndicales, sur la base des revendications des personnels.